

ARRETE N° SP.2025 - 105 du 2 juillet 2025

PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE POUR L'ANNEE 2025

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

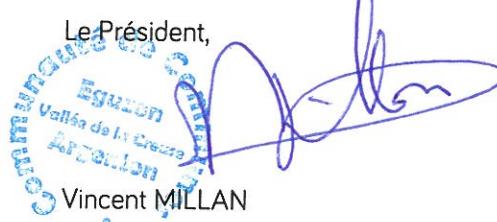
Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade de Technicien Principal de 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
AUCLAIR Frédéric	Technicien	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 2 juillet 2025

Le Président,

Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 02/07/2025

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

LE BERRY
À L'ÉTAT PUR

ARRETE N° SP.2025 - 107 du 2 juillet 2025

**PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D' EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS DE CLASSE EXCEPTIONNELLE POUR L'ANNEE 2025**

Nous, Vincent MILLAN, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade de Educateur de Jeunes Enfants de Classe Exceptionnelle est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
BOUQUIN Séverine	Educateur Jeunes Enfants	Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 2 juillet 2025

Le Président,
Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 02/07/2025

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY
À L'ÉTAT PUR**

ARRETE N° SP.2025 – 106 du 2 juillet 2025

**PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D' ANIMATEUR PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2025**

Nous, **Vincent MILLAN**, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
FRANCISCO Johann	Animateur Principal 2 ^{ème} classe	Animateur Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 2 juillet 2025

Le Président,

Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 02/07/2025

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY
À L'ÉTAT PUR**

ARRETE N° SP.2025 - 108 du 2 juillet 2025

**PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE POUR L'ANNEE 2025**

Nous, **Vincent MILLAN**, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Animation Principal de 2^{ème} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
EMERY Nadège	Adjoint Animation	Adjoint Animation Principal de 2 ^{ème} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 2 juillet 2025

Le Président,

Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 02/07/2025

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY
À L'ÉTAT PUR**

ARRETE N° SP.2025 – 109 du 2 juillet 2025

**PORTANT ETABLISSEMENT DU TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE
D' ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL DE 1^{ère} CLASSE POUR L'ANNEE 2025**

Nous, **Vincent MILLAN**, Président de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté n°2020-259 du 30 décembre 2020 portant établissement des Lignes Directrices de Gestion ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse,

ARRETE

Article 1^{er} : le tableau annuel d'avancement de grade d'Adjoint Animation Principal de 1^{ère} classe est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MAUCOUX Philippe	Adjoint Animation Principal 2 ^{ème} classe	Adjoint Animation Principal de 1 ^{ère} classe

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de l'Indre qui en assurera la publicité conformément aux dispositions des articles L.522-24, L522-26, L522-28, L 522-29 du code général de la fonction publique.

Article 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Argenton sur Creuse, le 2 juillet 2025

Le Président,

 Vincent MILLAN

Le Président

-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification,

Publié le 02/07/2025

Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse

| BP 119 - 36200 Argenton-sur-Creuse

| Tel : 02 54 01 09 00 - Fax : 02 54 01 09 08

| info@cc-valleedelacreuse.fr

**LE BERRY
À L'ÉTAT PUR**